



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

toxicomanie

Question écrite n° 130232

Texte de la question

M. Christian Vanneste attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur le thème de la drogue au sein de l'entreprise. L'institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) vient de publier les résultats de son baromètre santé, dont une partie est consacrée à la consommation de drogues en milieu professionnel. Cette étude nous apprend une nouvelle fois que de nombreux secteurs d'activités sont touchés par ce phénomène. Celle-ci fait notamment écho aux résultats de la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (Mildt) de 2010 selon laquelle 10 % des salariés consommeraient des substances illicites. Parmi les secteurs d'activités les plus touchés, sont notamment cités les secteurs de la construction, de l'agriculture, de la pêche ou encore dans les arts et spectacles. Étant donné l'impact tout à fait dévastateur que ces pratiques peuvent constituer pour la sécurité des salariés mais aussi pour l'activité de nos entreprises, il l'interroge sur les mesures qu'il souhaite prendre pour lutter contre ce phénomène.

Données clés

Auteur : [M. Christian Vanneste](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 130232

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 2012, page 2228

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)